La Lettre d'information de Molsheim

N°3 - 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 avril 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du PV de la séance ordinaire du 26 mars 2012

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 26 mars 2012

Point 2 : Acquisition par voie de préemption – Immeuble 21 avenue de la Gare – Établissement public foncier – convention de portage foncier – Convention de gestion

Le 16 novembre 2007, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Établissement public foncier (EPF) du Bas-Rhin. Cette structure permet d'acquérir des biens pour le compte des communes membres. Forte de ce partenariat, la Ville a décidé de préempter l'ensemble immobilier du 21 avenue de la Gare, étant donné que ce bien se situe au cœur du périmètre de réaménagement du passage à niveau. Son prix d'acquisition s'élève à 425 000 € augmenté de 15 000 € de frais d'agence ainsi que des frais et droits relatifs à la mutation.
Dans le cadre de la préemption, l'EPF pourrait acquérir directement cet immeuble. En contrepartie, la commune devrait rembourser cinq annuités constantes et les frais supportés, la première échéance devant intervenir en mai 2013.
L'assemblée délibérante a approuvé la convention de financement relative à ce bien immobilier situé 21 avenue de la Gare et qui sera signé entre la commune et l'EPF.
Par ailleurs, étant donné que cet immeuble comporte des logements loués, le Conseil municipal a décidé de confier la gestion locative de ce bien au Foyer de la Basse-Bruche.

Point 3 : Immeuble 1 rue Notre-Dame – Résiliation du bail emphytéotique au profit du Foyer de la Basse-Bruche – Transfert du permis de construire du Foyer de la Basse-Bruche à la Ville de Molsheim

Par délibération du 27 septembre 2010, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la mise à disposition par voie de bail emphytéotique de l'immeuble situé 1 rue Notre Dame au profit de la Société d'économie mixte locale "Le Foyer de la Basse-Bruche".
Par courrier en date du 28 mars 2012, le représentant du Foyer de la Basse Bruche a indiqué que dans un contexte financier difficile, la société devait renoncer à la mise en œuvre du projet prévu sur ce bien immobilier.
Par conséquent, le Conseil municipal a accepté la résiliation amiable proposée.

Point 4 : Lotissement Les Tournesols – attribution des lots A et N° 7.

Le Conseil municipal a approuvé les cessions foncières des lots A et 7 du lotissement des Tournesols respectivement à M. et Mme Joël Peter (lot A) et M. et Mme Oktay Yildirim (lot 7). Ces terrains sont destinés à accueillir chacun une maison individuelle.

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente
A	49	989/94	5,69 ares	113 800 € TTC (soit 20 000 € l'are)
7	49	965/94	6,70 ares	134 000 € TTC (soit 20 000 € l'are)

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 27 avril 2012 -

Point 5 : Cession foncière lieudit Wegerhaul – Parcelles 251 et 252 section 7

La ville de Molsheim est propriétaire d'une emprise foncière totalisant 245 m², située sur le ban communal de Mutzig. Ce terrain a été morcelé en quatre parcelles dont la première, d'une superficie de 74 m² permet l'accès au terrain situé à l'arrière de la rue des Aubépines, et de ce fait n'a pas vocation à être aliénée. En revanche, deux autres parcelles contiguës dans leur longueur à deux propriétés privées sont suceptibles d'être cédées à ces dernières.
Les Services du domaine ont estimé la valeur vénale de l'ensemble à 6 300 €.
Il a ainsi été décidé d'autoriser la cession de ces deux parcelles aux propriétaires des principaux fonds riverains, la répartition s'effectuant comme suit :

• emprise de 125 m² : 4 687,50 €
• emprise de 43 m² : 1 612,50 €
soit une superficie totale de 168 m² et un montant de 6 300 €.

Point 6 : Aménagement de la voirie route de Dachstein – Parking de la Gare – Opérations foncières préalables - Déclaration d'utilité publique

Le réaménagement du secteur de la gare avec notamment le projet de dénivellation du passage à niveau impose la nécessité de revoir les voies de desserte sur le parking arrière et les perspectives de développement de ce périmètre.
A cet égard, il a été décidé d'engager la procédure permettant de déclarer d'utilité publique cette opération d'aménagement.

Point 7 : Tableau des effectifs – Ouverture de postes dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels redéfinit les cas de recours aux agents non titulaires et les conditions de durée et de renouvellement des engagements.
Le recrutement sur des emplois non permanents permettant de faire face à un surcroît temporaire d'activité doit désormais se faire dans le cadre de "l'accroissement temporaire d'activité".
Il a donc été décidé de procéder à l'ouverture de postes à pourvoir et de modifier le tableau des effectifs. Il est donc nécessaire que les postes correspondants soient ouverts au tableau des effectifs selon le détail ci - dessous :

Grade ou emploi	Catégorie	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Filière médico-sociale Atsem 1ère classe	C	0	2
Filière administrative Adjoints administratifs de 2e classe	C	0	2
Filière technique Adjoints tenchniques de 2e classe	C	0	2
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	B	0	2

Le cas échéant, ces postes permettront de faire face de manière temporaire à un éventuel accroissement de l'activité lié à des éléments non connus à ce jour.

Point 8 : Modification des droits et tarifs des services publics locaux

Le coût horaire des Services techniques, qui sert à valoriser les interventions communales en personnel et en matériel, est inchangé depuis le 1er mai 2009.
L'assemblée délibérante a ainsi décidé de réactualiser ce coût horaire en le fixant à 33,21 €.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 27 avril 2012 -

Point 9 : Subvention à l'association Accord – Exercice 2012	L'Association Accord intervient dans l'aide aux victimes d'infractions pénales sur le secteur de Molsheim. En raison des nombreuses actions menées par cette association au cours de l'exercice 2011 à Molsheim, l'assemblée délibérante a décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € au titre de l'année 2012.
Point 10 : Subvention au budget annexe succession Albert Hutt	Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt. S'élevant à 5 300 €, elle correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis par ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim.
Point 11 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Cercle Saint-Georges de Molsheim	Le Cercle Saint-Georges de Molsheim souhaite acquérir un nouveau saxophone baryton, d'une valeur de 3 500 €, en remplacement d'un instrument vétuste et irréparable. En raison de l'implication constante de cette association au sein de la vie locale, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Cercle Saint-Georges.
Point 12 : Réaménagement du parc des Jésuites – Opération "aménagement du parc avenue de la gare" : avenant n°3 au lot n°1 aménagement de surface	Le marché de base du lot n°1 Aménagement de surface a été notifié en date du 20 juillet 2010 à l'entreprise Eurovia de Molsheim. Il concernait les travaux d'aménagement du Parc de l'avenue de la Gare pour un montant de 742 895,81 € TTC. L'avenant n° 3 portant sur l'abaissement de deux conduites d'assainissement et d'une conduite d'eau au droit du porche du Centre socio-culturel ainsi que sur des travaux d'adaptation de la rampe d'accès au sous-sol de la Chapelle Notre-Dame a été approuvé pour un montant de 3 150,26 € TTC.
Point 13 : Rue des Remparts – Marché de démolition et reconstruction du mur de soutènement en béton armé avec parement grès – Avenant n° 3	Le marché de base intitulé "Rue des Remparts : démolition et reconstruction de murs de soutènement en béton armé avec parement" a été notifié à l'entreprise Richert de Pfastatt pour un montant 454 883,12 € TTC. Lors de la réalisation des travaux, il a été proposé de procéder à des aménagements complémentaires recensés dans l'avenant n°3 et portant principalement sur la reconstruction de l'escalier d'accès à l'école maternelle du Centre et sur le réaménagement du mur de soutènement entre l'école maternelle du Centre et la propriété Goergler. L'avenant n°3 a ainsi été approuvé pour un montant de 73 350,68 € TTC.
Point 14 : Aménagement de la rue des Sports : avenant n°1 au lot n°1 voirie.	Le marché de base du lot n°1 Voirie a été notifié en date du 27 septembre 2011 à l'entreprise Eurovia de Molsheim. Il concernait les travaux d'aménagement de la rue des Sports pour un montant de 418 991,81 € TTC. A la demande de la Maîtrise d'ouvrage, des travaux supplémentaires recensés dans l'avenant n°1 ont été envisagés. Il s'agissait notamment de la démolition du béton provenant des anciens courts de tennis sur le parking côté canal Coulaux ainsi que de l'aménagement des trottoirs devant l'entrée du Holzplatz et de la sortie PL de l'unité territoriale du Conseil général. L'avenant n°1 a ainsi été approuvé pour un montant de 19 399,00 € TTC.
Point 15 : Réhabilitation des combles de la Mairie, aile droite et bâtiments annexes : marché de maîtrise d'œuvre – Changement de dénomination : avenant n° 1 de transfert.	L'agence d'architecture Muhlberger & associés située 1A, chemin d'Innenheim à Altorf a été déclarée titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation des combles de la Mairie, aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales. Depuis le 1er janvier 2012, l'agence d'architecture a changé de dénonimation au profit de *m.associés ARCHITECTES*. L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°1 de transfert correspondant à ce changement de nom.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Résultats des présidentielles 2012 à Molsheim

Résultats du 1er tour : dimanche 22 avril 2012

Bureaux de vote	Inscrits	Votants	Participation	**Exprimés**	Eva Joly	Marine Le Pen	**Nicolas Sarkozy**	Jean-Luc Mélenchon	Philippe Poutou	Nathalie Arthaud	Jacques Cheminade	François Bayrou	Nicolas Dupont-Aignan	**François Hollande**
N°1 : Mairie	625	496	79,36 %	493	21	90	167	32	5	3	1	80	5	89
N°2 : Rott	1 004	824	82,07 %	812	12	142	289	68	6	3	5	124	19	144
N°3 : Centre	871	701	80,48 %	690	27	107	249	38	7	4	1	106	10	141
N°4 : Bruche	896	686	76,56 %	662	10	165	136	76	10	1	0	66	19	179
N°5 : Prés	1 242	998	80,35 %	979	34	208	239	89	6	5	3	135	30	230
N° 6 : MDE Salle Catherine Peter	856	681	79,56 %	664	12	109	260	50	8	2	1	99	7	116
N°7 : MDE Cantine	837	678	81,00 %	671	16	148	203	61	6	3	3	84	13	134
TOTAUX	**6 331**	**5 064**		**4 971**	**132**	**969**	**1543**	**414**	**48**	**21**	**14**	**694**	**103**	**1 033**
		79,99 %		**98,16 %**	**2,66 %**	**19,49 %**	**31 %**	**8,33 %**	**0,97 %**	**0,42 %**	**0,28 %**	**13,96 %**	**2,07 %**	**20,78 %**

Taux d'abstention **20,01 %**

Blanc et nuls **93 soit 1,84 %**

Résultats du 2e tour : dimanche 6 mai 2012

Bureaux de vote	Inscrits	Votants	Participation	**Exprimés**	**François Hollande**	**Nicolas Sarkozy**
N°1 : Mairie	625	485	77,60 %	493	171 (38,69 %)	271 (61,31 %)
N°2 : Rott	1 004	837	83,37 %	812	274 (34,42 %)	522 (65,58 %)
N°3 : Centre	871	694	79,68 %	690	240 (36,64 %)	415 (63,36 %)
N°4 : Bruche	896	651	72,66 %	662	299 (49,02 %)	311 (50,98 %)
N°5 : Prés	1 242	1 033	83,17 %	979	432 (44,08 %)	548 (55,92 %)
N° 6 : MDE Salle Catherine Peter	856	697	81,43 %	664	224 (33,68 %)	441 (66,32 %)
N°7 : MDE Cantine	837	667	79,69 %	671	252 (40,38 %)	372 (59,62 %)
TOTAUX	**6 331**	**5 064**		**4 772**	**1892**	**2880**
		79,99 %		**94,23 %**	**39,65 %**	**60,35 %**

Taux d'abstention **20,01 %**

Blanc et nuls **292 soit 5,77 %**

Prochaines échéances électorales :

* Élections législatives **les dimanches 10 et 17 juin 2012**
* Ne pas oublier de se munir d'une pièce d'identité et de vérifier le bureau de vote mentionné sur la carte d'électeur.

Pour tous renseignements, contacter la mairie au tél. 03 88 49 58 58
du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h 15.

Directeur de la publication : Laurent FURST

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.